

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Lévesque

<https://www.cadre21.org/membres/60d2eb1c45bb5c23ab922f05>

Date d'obtention : 2021-05-13 01:55:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention se veut efficace et en conformité avec le rôle de chacun des partenaires impliqués. Le questionnaire réalisé par le milieu scolaire permet une collecte de données adéquates et suffisantes pour les besoins des partenaires, en cas d'enquête.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Agir rapidement et efficacement devant ce phénomène grandissant et inquiétant.

Prendre les bonnes décisions, au bon moment.

Ne pas hésiter à référer aux autorités lorsque la situation n'implique pas le milieu scolaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Démontrer de l'écoute, rassurer sur la nécessité de dénoncer (pour les victimes et ou témoins) et questionner uniquement sur ce qui est demandé afin d'éviter de nuire à une enquête.